

DERNIERES DEPECHEES DE LA GUERRE

PAR FIL SPECIAL

Le Midi au Feu

CITATIONS

Nous reproduisons bien volontiers la belle citation à l'ordre de l'armée dont le jeune Antonin Céré, brigadier au 53^e d'artillerie, a été l'objet :

Étant réformé, s'est engagé pour la durée de la guerre. Employé au service automobile, a demandé à passer dans l'artillerie. Couvrait toujours prêt à remplir les missions les plus dangereuses. Tué le 24 avril par un obus d'obus.

Sa belle conduite lors de la défense de Douaumont valut au brigadier Céré la Croix de guerre avec palme, qui vient d'être remise à ses parents. Nous lui adressons nos sincères condoléances pour la mort de ce jeune héros.

Notre estimable concitoyen, M. Ladet Charles, sous-lieutenant au 255^e d'infanterie, a été cité à l'ordre de la division dans les termes suivants :

Officier plein de courage et de sang-froid. Par son énergie a maintenu un section sur la position qu'elle avait chargée de défendre, malgré les pertes subies au cours d'un éffroyable bombardement de quatre jours consécutifs et repoussé les tentatives d'attaque de l'ennemi.

M. Charles Ladet est commissaire de surveillance de la Société des Commis et Employés.

Notre jeune concitoyen Pierre Ravet, brigadier divisionnaire, vient d'être cité en ces termes à l'ordre du Service de Santé du XXIII^e corps :

Très bon brancardier, s'est offert spontanément pour aller dans les tranchées, ramasser les blessés. A fait preuve de courage et de dévouement et a concouru au transport des blessés dans des conditions particulièrement difficiles et sous un violent bombardement.

Nos félicitations à ce vaillant ancien élève de l'École dentaire de Paris et fils de Mme Ravet-Arnaud, sans oublier ses parents et amis.

M. B. Baissac Hippolyte, soldat au 157^e régiment d'infanterie, est cité à l'ordre de la division pour le motif suivant :

Très bon caporal, au combat du 18 mars dernier, a fait l'admiration de tous par sa bravoure et son audace. Est resté sur le champ de bataille, en attendant et par un feu soutenu a permis à ses camarades de progresser. Tué à son poste quelques instants après.

M. Daumas Ernest, sapeur télégraphiste du 8^e génie, détaché au 3^e groupe du 266^e régiment d'artillerie de campagne, est cité à l'ordre du régiment pour le motif suivant :

Sapeur télégraphiste d'un beau dévouement, a rendu de réels services au groupe, réparant sous le feu son matériel et soignant les blessés et cela au mépris complet du danger.

Cette citation comporte la Croix de guerre. M. Daumas est un ancien élève du Lycée et il est depuis le début au front.

M. Jaulhier Edmond, soldat au 1^{er} régiment de marche d'Afrique, a été cité à l'ordre du régiment dans les termes suivants :

Soldat brave et dévoué. Blessé gravement à son poste de combat le 11 septembre 1915.

M. Daumas Ernest, sapeur radio-télégraphiste du 8^e génie, détaché au 3^e groupe du 266^e régiment d'artillerie de campagne, a été cité à l'ordre du régiment en ces termes :

Sapeur télégraphiste d'un beau dévouement, a rendu de réels services au groupe, réparant sous le feu son matériel et soignant les blessés et cela au mépris complet du danger.

M. Jaulhier Edmond, soldat au 1^{er} régiment de marche d'Afrique, a été cité à l'ordre du régiment dans les termes suivants :

Soldat brave et dévoué. Blessé gravement à son poste de combat le 11 septembre 1915.

M. Daumas Ernest, sapeur radio-télégraphiste du 8^e génie, détaché au 3^e groupe du 266^e régiment d'artillerie de campagne, a été cité à l'ordre du régiment en ces termes :

Sapeur télégraphiste d'un beau dévouement, a rendu de réels services au groupe, réparant sous le feu son matériel et soignant les blessés et cela au mépris complet du danger.

M. Jaulhier Edmond, soldat au 1^{er} régiment de marche d'Afrique, a été cité à l'ordre du régiment dans les termes suivants :

Soldat brave et dévoué. Blessé gravement à son poste de combat le 11 septembre 1915.

M. Daumas Ernest, sapeur radio-télégraphiste du 8^e génie, détaché au 3^e groupe du 266^e régiment d'artillerie de campagne, a été cité à l'ordre du régiment en ces termes :

Sapeur télégraphiste d'un beau dévouement, a rendu de réels services au groupe, réparant sous le feu son matériel et soignant les blessés et cela au mépris complet du danger.

M. Jaulhier Edmond, soldat au 1^{er} régiment de marche d'Afrique, a été cité à l'ordre du régiment dans les termes suivants :

Soldat brave et dévoué. Blessé gravement à son poste de combat le 11 septembre 1915.

M. Daumas Ernest, sapeur radio-télégraphiste du 8^e génie, détaché au 3^e groupe du 266^e régiment d'artillerie de campagne, a été cité à l'ordre du régiment en ces termes :

Sapeur télégraphiste d'un beau dévouement, a rendu de réels services au groupe, réparant sous le feu son matériel et soignant les blessés et cela au mépris complet du danger.

M. Jaulhier Edmond, soldat au 1^{er} régiment de marche d'Afrique, a été cité à l'ordre du régiment dans les termes suivants :

Soldat brave et dévoué. Blessé gravement à son poste de combat le 11 septembre 1915.

M. Daumas Ernest, sapeur radio-télégraphiste du 8^e génie, détaché au 3^e groupe du 266^e régiment d'artillerie de campagne, a été cité à l'ordre du régiment en ces termes :

Sapeur télégraphiste d'un beau dévouement, a rendu de réels services au groupe, réparant sous le feu son matériel et soignant les blessés et cela au mépris complet du danger.

M. Jaulhier Edmond, soldat au 1^{er} régiment de marche d'Afrique, a été cité à l'ordre du régiment dans les termes suivants :

Soldat brave et dévoué. Blessé gravement à son poste de combat le 11 septembre 1915.

M. Daumas Ernest, sapeur radio-télégraphiste du 8^e génie, détaché au 3^e groupe du 266^e régiment d'artillerie de campagne, a été cité à l'ordre du régiment en ces termes :

Sapeur télégraphiste d'un beau dévouement, a rendu de réels services au groupe, réparant sous le feu son matériel et soignant les blessés et cela au mépris complet du danger.

M. Jaulhier Edmond, soldat au 1^{er} régiment de marche d'Afrique, a été cité à l'ordre du régiment dans les termes suivants :

Soldat brave et dévoué. Blessé gravement à son poste de combat le 11 septembre 1915.

Les enfants de l'école maternelle de la rue Kléber, 20 fr. ; les élèves de l'école communale de garçons de Saint-Just, 45 fr. 70.

M. le maire a reçu hier les dons suivants en faveur des mutilés de la guerre. Les élèves de l'école maternelle du boulevard National, 33 fr. ; les enfants de la garderie Sébastopol, 14 fr.

M. le Maire de Marseille a reçu hier les dons suivants en faveur des mutilés de la guerre :

Les élèves de l'école de filles de la rue Breteuil, 50 fr. ; les élèves de l'école de filles de Saint-Maur, 10 fr. ; les élèves de l'école de filles du boulevard Danou, 10 fr.

M. Van der Linden, pour répartir entre divers groupes d'assistance de guerre, 100 fr. ; M. J. Fèvre, pour les réfugiés serbes, 10 fr. ; pour les réfugiés belges, 10 fr. ; versement mensuel du personnel de la Bourse du Travail, pour les familles nécessiteuses, 35 fr.

Sacs plombés de 50 kilos, livraisons à domicile en ville et à la campagne par 500 kilos et au-dessus, 35 fr. ; par 100 et 50 kilos, 30 fr. En sacs plombés de 25 kilos pris à notre entrepôt, 30 fr. ; rue d'Alger, 27 fr. 50.

Les fils de H. Fouquet, 15-17, r. de l'Arbre.

La Question du Pain

Une proposition de modification du régime du blé et de la farine

Paris, 31 Juillet.

M. Jules Nadi a déposé une proposition de résolution concernant la modification du régime du blé et du pain dont voici les principaux passages :

1^{er} Au lieu de la majoration de 0 fr. 05 du prix du pain et d'une ristourne aux boulangers qui ne pourra excéder de 0 fr. 10 par kilo, établissement d'une prime de 14 fr. les 100 kilos de blé, le prix de ce dernier étant immuablement fixé à 36 fr. par 100 kilos, et le prix du pain maintenu au taux actuel.

2^e Boutage précoce d'un triage qui entraînera un blé moins riche en grains sains et toxiques d'impuretés nocives.

3^e Limitation de la coupe environ 8 % extraite de la farine et laissée pour l'alimentation des bestiaux, la farine restant ainsi bûlée à 75 %.

4^e Répartition de la farine bûlée 75 % et 25 % de fleur de farine de seigle. Les autres 75 % de cette dernière devant rester pour l'alimentation des bestiaux.

5^e Établissement d'une taxe invariable sur les avoines, orges, seigles, sarrasins, etc., fixées de façon à ce qu'il existe une différence entre le prix de ces grains et celui du blé.

6^e Considérer comme rémunérateur le prix de 24 francs par 100 kilos de ces céréales, avec primes de 5 francs par 100 kilos, qui sera payée comme celle du blé sur pièces justificatives.

7^e Établissement d'une taxe invariable sur les avoines, orges, seigles, sarrasins, etc., fixées de façon à ce qu'il existe une différence entre le prix de ces grains et celui du blé.

8^e Considérer comme rémunérateur le prix de 24 francs par 100 kilos de ces céréales, avec primes de 5 francs par 100 kilos, qui sera payée comme celle du blé sur pièces justificatives.

9^e Considérer comme rémunérateur le prix de 24 francs par 100 kilos de ces céréales, avec primes de 5 francs par 100 kilos, qui sera payée comme celle du blé sur pièces justificatives.

10^e Considérer comme rémunérateur le prix de 24 francs par 100 kilos de ces céréales, avec primes de 5 francs par 100 kilos, qui sera payée comme celle du blé sur pièces justificatives.

11^e Considérer comme rémunérateur le prix de 24 francs par 100 kilos de ces céréales, avec primes de 5 francs par 100 kilos, qui sera payée comme celle du blé sur pièces justificatives.

12^e Considérer comme rémunérateur le prix de 24 francs par 100 kilos de ces céréales, avec primes de 5 francs par 100 kilos, qui sera payée comme celle du blé sur pièces justificatives.

13^e Considérer comme rémunérateur le prix de 24 francs par 100 kilos de ces céréales, avec primes de 5 francs par 100 kilos, qui sera payée comme celle du blé sur pièces justificatives.

14^e Considérer comme rémunérateur le prix de 24 francs par 100 kilos de ces céréales, avec primes de 5 francs par 100 kilos, qui sera payée comme celle du blé sur pièces justificatives.

15^e Considérer comme rémunérateur le prix de 24 francs par 100 kilos de ces céréales, avec primes de 5 francs par 100 kilos, qui sera payée comme celle du blé sur pièces justificatives.

16^e Considérer comme rémunérateur le prix de 24 francs par 100 kilos de ces céréales, avec primes de 5 francs par 100 kilos, qui sera payée comme celle du blé sur pièces justificatives.

17^e Considérer comme rémunérateur le prix de 24 francs par 100 kilos de ces céréales, avec primes de 5 francs par 100 kilos, qui sera payée comme celle du blé sur pièces justificatives.

18^e Considérer comme rémunérateur le prix de 24 francs par 100 kilos de ces céréales, avec primes de 5 francs par 100 kilos, qui sera payée comme celle du blé sur pièces justificatives.

19^e Considérer comme rémunérateur le prix de 24 francs par 100 kilos de ces céréales, avec primes de 5 francs par 100 kilos, qui sera payée comme celle du blé sur pièces justificatives.

20^e Considérer comme rémunérateur le prix de 24 francs par 100 kilos de ces céréales, avec primes de 5 francs par 100 kilos, qui sera payée comme celle du blé sur pièces justificatives.

21^e Considérer comme rémunérateur le prix de 24 francs par 100 kilos de ces céréales, avec primes de 5 francs par 100 kilos, qui sera payée comme celle du blé sur pièces justificatives.

22^e Considérer comme rémunérateur le prix de 24 francs par 100 kilos de ces céréales, avec primes de 5 francs par 100 kilos, qui sera payée comme celle du blé sur pièces justificatives.

23^e Considérer comme rémunérateur le prix de 24 francs par 100 kilos de ces céréales, avec primes de 5 francs par 100 kilos, qui sera payée comme celle du blé sur pièces justificatives.

24^e Considérer comme rémunérateur le prix de 24 francs par 100 kilos de ces céréales, avec primes de 5 francs par 100 kilos, qui sera payée comme celle du blé sur pièces justificatives.

25^e Considérer comme rémunérateur le prix de 24 francs par 100 kilos de ces céréales, avec primes de 5 francs par 100 kilos, qui sera payée comme celle du blé sur pièces justificatives.

26^e Considérer comme rémunérateur le prix de 24 francs par 100 kilos de ces céréales, avec primes de 5 francs par 100 kilos, qui sera payée comme celle du blé sur pièces justificatives.

27^e Considérer comme rémunérateur le prix de 24 francs par 100 kilos de ces céréales, avec primes de 5 francs par 100 kilos, qui sera payée comme celle du blé sur pièces justificatives.

28^e Considérer comme rémunérateur le prix de 24 francs par 100 kilos de ces céréales, avec primes de 5 francs par 100 kilos, qui sera payée comme celle du blé sur pièces justificatives.

29^e Considérer comme rémunérateur le prix de 24 francs par 100 kilos de ces céréales, avec primes de 5 francs par 100 kilos, qui sera payée comme celle du blé sur pièces justificatives.

30^e Considérer comme rémunérateur le prix de 24 francs par 100 kilos de ces céréales, avec primes de 5 francs par 100 kilos, qui sera payée comme celle du blé sur pièces justificatives.

31^e Considérer comme rémunérateur le prix de 24 francs par 100 kilos de ces céréales, avec primes de 5 francs par 100 kilos, qui sera payée comme celle du blé sur pièces justificatives.

32^e Considérer comme rémunérateur le prix de 24 francs par 100 kilos de ces céréales, avec primes de 5 francs par 100 kilos, qui sera payée comme celle du blé sur pièces justificatives.

33^e Considérer comme rémunérateur le prix de 24 francs par 100 kilos de ces céréales, avec primes de 5 francs par 100 kilos, qui sera payée comme celle du blé sur pièces justificatives.

34^e Considérer comme rémunérateur le prix de 24 francs par 100 kilos de ces céréales, avec primes de 5 francs par 100 kilos, qui sera payée comme celle du blé sur pièces justificatives.

35^e Considérer comme rémunérateur le prix de 24 francs par 100 kilos de ces céréales, avec primes de 5 francs par 100 kilos, qui sera payée comme celle du blé sur pièces justificatives.

36^e Considérer comme rémunérateur le prix de 24 francs par 100 kilos de ces céréales, avec primes de 5 francs par 100 kilos, qui sera payée comme celle du blé sur pièces justificatives.

37^e Considérer comme rémunérateur le prix de 24 francs par 100 kilos de ces céréales, avec primes de 5 francs par 100 kilos, qui sera payée comme celle du blé sur pièces justificatives.

38^e Considérer comme rémunérateur le prix de 24 francs par 100 kilos de ces céréales, avec primes de 5 francs par 100 kilos, qui sera payée comme celle du blé sur pièces justificatives.

39^e Considérer comme rémunérateur le prix de 24 francs par 100 kilos de ces céréales, avec primes de 5 francs par 100 kilos, qui sera payée comme celle du blé sur pièces justificatives.

LA GUERRE EN ORIENT

Sur le Front de Macédoine

Communiqué français

Paris, 31 Juillet.

Fusillade et combats à la grenade sur le rive droite du Vardar, vers Barakili et Lunzi.

Dans la boucle de la Cerna, des patrouilles bulgares qui essayaient d'aborder nos lignes, ont été repoussées.

Canonade réciproque sur l'ensemble du front. Artillerie lourde a provoqué deux explosions dans les batteries ennemies.

Les Délégués du Soviet à Paris

Une réunion au Comité parlementaire d'action à l'étranger. — Nouvelles déclarations contre la paix séparée

Paris, 31 Juillet.

Le Comité parlementaire d'action à l'étranger a reçu aujourd'hui les délégués du Soviet envoyés en France avec l'agrément du gouvernement provisoire.

Après avoir opéré, dans la nuit, le passage du canal de l'Yser, nos troupes ont attaqué ce matin, à 4 heures, en liaison à leur droite avec les armées anglaises. La formidable préparation d'artillerie avait complètement nivelé les organisations allemandes et fait éprouver de lourdes pertes aux défenseurs.

À la fin de la matinée, nos troupes avaient enlevé les deux positions de l'ennemi, et, dans leur élan, dépassé spontanément l'objectif qui leur avait été assigné. Elles progressèrent sur la route de Lierne à Dismuis, enlevant le village de Bischoote et le Cabaret-Kortekort.

Nos pertes ont été des plus minimes. Nous avons pris un important matériel et fait des prisonniers qui n'ont pas encore été dénombrés. Le champ de bataille est couvert de cadavres allemands qui montrent l'importance des pertes subies par l'ennemi.

Sur le front de l'Alsace, la lutte d'artillerie a été particulièrement violente. Les renseignements reçus jusqu'à présent sur l'opération effectuée au sud de La Roë, soulignent la belle attitude de nos troupes, sur tout le front d'attaque les objectifs assignés ayant été dépassés, nous avons pu nettoyer les tranchées avancées, ce qui nous a permis de trouver un grand nombre de cadavres ennemis.

Le nombre des prisonniers faits dépasse actuellement deux cent dix. Nos pertes sont peu élevées.

Vers 14 heures du matin, l'ennemi a tenté contre nos tranchées, à l'ouest de l'Épine-de-Chevigny, une attaque qui a été repoussée.

Nous avons pris un important matériel et fait des prisonniers qui n'ont pas encore été dénombrés. Le champ de bataille est couvert de cadavres allemands qui montrent l'importance des pertes subies par l'ennemi.

Sur le front de l'Alsace, la lutte d'artillerie a été particulièrement violente. Les renseignements reçus jusqu'à présent sur l'opération effectuée au sud de La Roë, soulignent la belle attitude de nos troupes, sur tout le front d'attaque les objectifs assignés ayant été dépassés, nous avons pu nettoyer les tranchées avancées, ce qui nous a permis de trouver un grand nombre de cadavres ennemis.

Le nombre des prisonniers faits dépasse actuellement deux cent dix. Nos pertes sont peu élevées.

Vers 14 heures du matin, l'ennemi a tenté contre nos tranchées, à l'ouest de l'Épine-de-Chevigny, une attaque qui a été repoussée.

Nous avons pris un important matériel et fait des prisonniers qui n'ont pas encore été dénombrés. Le champ de bataille est couvert de cadavres allemands qui montrent l'importance des pertes subies par l'ennemi.

Sur le front de l'Alsace, la lutte d'artillerie a été particulièrement violente. Les renseignements reçus jusqu'à présent sur l'opération effectuée au sud de La Roë, soulignent la belle attitude de nos troupes, sur tout le front d'attaque les objectifs assignés ayant été dépassés, nous avons pu nettoyer les tranchées avancées, ce qui nous a permis de trouver un grand nombre de cadavres ennemis.

Le nombre des prisonniers faits dépasse actuellement deux cent dix. Nos pertes sont peu élevées.

Vers 14 heures du matin, l'ennemi a tenté contre nos tranchées, à l'ouest de l'Épine-de-Chevigny, une attaque qui a été repoussée.

Nous avons pris un important matériel et fait des prisonniers qui n'ont pas encore été dénombrés. Le champ de bataille est couvert de cadavres allemands qui montrent l'importance des pertes subies par l'ennemi.

Sur le front de l'Alsace, la lutte d'artillerie a été particulièrement violente. Les renseignements reçus jusqu'à présent sur l'opération effectuée au sud de La Roë, soulignent la belle attitude de nos troupes, sur tout le front d'attaque les objectifs assignés ayant été dépassés, nous avons pu nettoyer les tranchées avancées, ce qui nous a permis de trouver un grand nombre de cadavres ennemis.

Le nombre des prisonniers faits dépasse actuellement deux cent dix. Nos pertes sont peu élevées.

Vers 14 heures du matin, l'ennemi a tenté contre nos tranchées, à l'ouest de l'Épine-de-Chevigny, une attaque qui a été repoussée.

Nous avons pris un important matériel et fait des prisonniers qui n'ont pas encore été dénombrés. Le champ de bataille est couvert de cadavres allemands qui montrent l'importance des pertes subies par l'ennemi.

Sur le front de l'Alsace, la lutte d'artillerie a été particulièrement violente. Les renseignements reçus jusqu'à présent sur l'opération effectuée au sud de La Roë, soulignent la belle attitude de nos troupes, sur tout le front d'attaque les objectifs assignés ayant été dépassés, nous avons pu nettoyer les tranchées avancées, ce qui nous a permis de trouver un grand nombre de cadavres ennemis.

Le nombre des prisonniers faits dépasse actuellement deux cent dix. Nos pertes sont peu élevées.

Vers 14 heures du matin, l'ennemi a tenté contre nos tranchées, à l'ouest de l'Épine-de-Chevigny, une attaque qui a été repoussée.

Nous avons pris un important matériel et fait des prisonniers qui n'ont pas encore été dénombrés. Le champ de bataille est couvert de cadavres allemands qui montrent l'importance des pertes subies par l'ennemi.

Sur le front de l'Alsace, la lutte d'artillerie a été particulièrement violente. Les renseignements reçus jusqu'à présent sur l'opération effectuée au sud de La Roë, soulignent la belle attitude de nos troupes, sur tout le front d'attaque les objectifs assignés ayant été dépassés, nous avons pu nettoyer les tranchées avancées, ce qui nous a permis de trouver un grand nombre de cadavres ennemis.

Le nombre des prisonniers faits dépasse actuellement deux cent dix. Nos pertes sont peu élevées.

Vers 14 heures du matin, l'ennemi a tenté contre nos tranchées, à l'ouest de l'Épine-de-Chevigny, une attaque qui a été repoussée.

Nous avons pris un important matériel et fait des prisonniers qui n'ont pas encore été dénombrés. Le champ de bataille est couvert de cadavres allemands qui montrent l'importance des pertes subies par l'ennemi.

Sur le front de l'Alsace, la lutte d'artillerie a été particulièrement violente. Les renseignements reçus jusqu'à présent sur l'opération effectuée au sud de La Roë, soulignent la belle attitude de nos troupes, sur tout le front d'attaque les objectifs assignés ayant été dépassés, nous avons pu nettoyer les tranchées avancées, ce qui nous a permis de trouver un grand nombre de cadavres ennemis.

Le nombre des prisonniers faits dépasse actuellement deux cent dix. Nos pertes sont peu élevées.

Vers 14 heures du matin, l'ennemi a tenté contre nos tranchées, à l'ouest de l'Épine-de-Chevigny, une attaque qui a été repoussée.

Nous avons pris un important matériel et fait des prisonniers qui n'ont pas encore été dénombrés. Le champ de bataille est couvert de cadavres allemands qui montrent l'importance des pertes subies par l'ennemi.

Sur le front de l'Alsace, la lutte d'artillerie a été particulièrement violente. Les renseignements reçus jusqu'à présent sur l'opération effectuée au sud de La Roë, soulignent la belle attitude de nos troupes, sur tout le front d'attaque les objectifs assignés ayant été dépassés, nous avons pu nettoyer les tranchées avancées, ce qui nous a permis de trouver un grand nombre de cadavres ennemis.

Le nombre des prisonniers faits dépasse actuellement deux cent dix. Nos pertes sont peu élevées.

Vers 14 heures du matin, l'ennemi a tenté contre nos tranchées, à l'ouest de l'Épine-de-Chevigny, une attaque qui a été repoussée.

Nous avons pris un important matériel et fait des prisonniers qui n'ont pas encore été dénombrés. Le champ de bataille est couvert de cadavres allemands qui montrent l'importance des pertes subies par l'ennemi.

Sur le front de l'Alsace, la lutte d'artillerie a été particulièrement violente. Les renseignements reçus jusqu'à présent sur l'opération effectuée au sud de La Roë, soulignent la belle attitude de nos troupes, sur tout le front d'attaque les objectifs assignés ayant été dépassés, nous avons pu nettoyer les tranchées avancées, ce qui nous a permis de trouver un grand nombre de cadavres ennemis.

Le nombre des prisonniers faits dépasse actuellement deux cent dix. Nos pertes sont peu élevées.

Vers 14 heures du matin, l'ennemi a tenté contre nos tranchées, à l'ouest de l'Épine-de-Chevigny, une attaque qui a été repoussée.

LA BATAILLE DES FLANDRES

Victorieuse Offensive des Armées alliées

Les troupes françaises et anglaises enfoncent les lignes allemandes de l'Yser à la Lys

Plusieurs milliers de prisonniers

Communiqué officiel

Paris, 31 Juillet.

Le gouvernement fait, à 22 heures, le communiqué officiel suivant :

Après avoir opéré, dans la nuit, le passage du canal de l'Yser, nos troupes ont attaqué ce matin, à 4 heures, en liaison à leur droite avec les armées anglaises. La formidable préparation d'artillerie avait complètement nivelé les organisations allemandes et fait éprouver de lourdes pertes aux défenseurs.

À la fin de la matinée, nos troupes avaient enlevé les deux positions de l'ennemi, et, dans leur élan, dépassé spontanément l'objectif qui leur avait été assigné. Elles progressèrent sur la route de Lierne à Dismuis, enlevant le village de Bischoote et le Cabaret-Kortekort.

Nos pertes ont été des plus minimes. Nous avons pris un important matériel et fait des prisonniers qui n'ont pas encore été dénombrés. Le champ de bataille est couvert de cadavres allemands qui montrent l'importance des pertes subies par l'ennemi.

Sur le front de l'Alsace, la lutte d'art

A vous, les femmes !
A vous, les mères !
A vous, jeunes filles !

Vous que le moindre effort fatigue, qui êtes pâles et anémiques, nerveuses et facilement irritables, qui êtes neurasthéniques et qui, aussi, souffrez de crises de «*café*», une analyse de votre sang démontrerait de suite qu'il y manque une notable proportion de fer. En deux semaines le Fer Nuxatol pris trois fois par jour après les repas doublera vos forces et votre endurance physique.

Course de Marseille le 31 Juillet

3 % nominatif, 60 % coupures, 60 % 50 fr. au porteur, coupures de 10 fr. et 5 fr. — 1919-1920, 18 % coupures de 20 fr. et au-dessus, 82 % — Panama, 14 % — Rentes de l'Etat, 5 % — Trésorerie de l'Etat, 5 % — Mines de la Méditerranée, 5 % — Ville de Paris 1920, 5 % — Fonctions 1920, 5 % — Communales 1919, 5 % — Fonctions 1919, 5 % — Crédit Foncier 1917, 5 % — Fonctions 1917, 5 % — D. L. M. 8 % 1917, fusion ancienne, 25 % — Fusion nouvelle, 25 % — Société Marseillaise, 5 % — 20 fr. payés, 4 % — Armement, 4 % — Trésorerie, 4 % — Messageries Maritimes ordinaires, 3 % — Actions de priorité, 3 % — Compagnie Mixte, 3 % — Transatlantique ordinaires, 3 % — Actions de priorité, 3 % — Transports Maritimes, 3 % — Carboneages des Bouches-du-Rhône, 3 % — Grand Combe, 2 % — Bouches-du-Rhône, 2 % — Indemnités, 2 % — Saint-Louis, 1 % — part de fondateur, 3 % — Tréminet C. & Cie, 1 % — Afrique Occidentale Française, 1 %

0,50 Franco domicile
POCHETTE de 8
Grains de VALS
Laxatifs, Dépuratifs
PRODUIT FRANÇAIS RECONNU
64, Boulevard Port-Royal, à PARIS

La Neurasthénie, l'anémie
toutes les dépressions physiques et morales résultant de l'appauvrissement du sang, sont
Vaincues par LA FERROCARBINE
Phosphatée du D^r VILLARD
EN VENTE dans toutes les Pharmacies

Inouï et Merveilleux
TOUS NOS COMPLETS-OU PARDESSUS SUR MESURE
AVEC ESSAYAGE ET DE VANTS INPASSABLES
62 fr.
A l'Inouï Tailleur (Rue Colbert, 16, Marseille)
Rue St-Ferréol, 60 (Boulevard de la Madeleine, 37)
AVIGNON, TOULON, CETTE, BEZIERS
MONTPELLIER, SAINT-ETIENNE, CRENOIR

Course de Paris du 31 Juillet

3 % français, 61 % 10, — 3 % amortissable, 70, — 3 1/2 %, 50 fr., 5 %, 88 1/2 %, Obligation Ouest-Etat, 463, — Obligation Tunisienne, 50, — Dette Ottomane, 105 50, — Rente 5 %, 1919, 55 50, — 4 %, consolidée, 5 %, 1906, 76, — Banque d'Algérie, 350, — Compagnie Algérienne, 340, — Crédit Foncier de France, 625, — Crédit Lyonnais, 1140, — Banque de l'Indochine, 190, — Banque Nationale du Mexique, 201, — Nord, 1920, — Nord d'Espagne, 254, — Saragosse, 298, — Docks et Entrepôts de Marseille, 490, — Métropolitain de Paris, 408, — Nord-Sud, 112, — Omnibus de Paris, 325, — Thomson-Houston, 720, — Wagons de Lorraine, 192, — Branly, 350, — Rio-Tinto, 1725, — Tabacs Ottomans, 525, — Forges et Chaux de la Méditerranée, 1074, — Ville de Paris 1920, 500, 1871, 323 50, 1875, 485, 1876, 491 50, 1897, 504, 1898, 504, 1899, 504, 1900, 504, 1901, 504, 1902, 504, 1903, 504, 1904, 504, 1905, 504, 1906, 504, 1907, 504, 1908, 504, 1909, 504, 1910, 504, 1911, 504, 1912, 504, 1913, 504, 1914, 504, 1915, 504, 1916, 504, 1917, 504, 1918, 504, 1919, 504, 1920, 504, 1921, 504, 1922, 504, 1923, 504, 1924, 504, 1925, 504, 1926, 504, 1927, 504, 1928, 504, 1929, 504, 1930, 504, 1931, 504, 1932, 504, 1933, 504, 1934, 504, 1935, 504, 1936, 504, 1937, 504, 1938, 504, 1939, 504, 1940, 504, 1941, 504, 1942, 504, 1943, 504, 1944, 504, 1945, 504, 1946, 504, 1947, 504, 1948, 504, 1949, 504, 1950, 504, 1951, 504, 1952, 504, 1953, 504, 1954, 504, 1955, 504, 1956, 504, 1957, 504, 1958, 504, 1959, 504, 1960, 504, 1961, 504, 1962, 504, 1963, 504, 1964, 504, 1965, 504, 1966, 504, 1967, 504, 1968, 504, 1969, 504, 1970, 504, 1971, 504, 1972, 504, 1973, 504, 1974, 504, 1975, 504, 1976, 504, 1977, 504, 1978, 504, 1979, 504, 1980, 504, 1981, 504, 1982, 504, 1983, 504, 1984, 504, 1985, 504, 1986, 504, 1987, 504, 1988, 504, 1989, 504, 1990, 504, 1991, 504, 1992, 504, 1993, 504, 1994, 504, 1995, 504, 1996, 504, 1997, 504, 1998, 504, 1999, 504, 2000, 504, 2001, 504, 2002, 504, 2003, 504, 2004, 504, 2005, 504, 2006, 504, 2007, 504, 2008, 504, 2009, 504, 2010, 504, 2011, 504, 2012, 504, 2013, 504, 2014, 504, 2015, 504, 2016, 504, 2017, 504, 2018, 504, 2019, 504, 2020, 504, 2021, 504, 2022, 504, 2023, 504, 2024, 504, 2025, 504, 2026, 504, 2027, 504, 2028, 504, 2029, 504, 2030, 504, 2031, 504, 2032, 504, 2033, 504, 2034, 504, 2035, 504, 2036, 504, 2037, 504, 2038, 504, 2039, 504, 2040, 504, 2041, 504, 2042, 504, 2043, 504, 2044, 504, 2045, 504, 2046, 504, 2047, 504, 2048, 504, 2049, 504, 2050, 504, 2051, 504, 2052, 504, 2053, 504, 2054, 504, 2055, 504, 2056, 504, 2057, 504, 2058, 504, 2059, 504, 2060, 504, 2061, 504, 2062, 504, 2063, 504, 2064, 504, 2065, 504, 2066, 504, 2067, 504, 2068, 504, 2069, 504, 2070, 504, 2071, 504, 2072, 504, 2073, 504, 2074, 504, 2075, 504, 2076, 504, 2077, 504, 2078, 504, 2079, 504, 2080, 504, 2081, 504, 2082, 504, 2083, 504, 2084, 504, 2085, 504, 2086, 504, 2087, 504, 2088, 504, 2089, 504, 2090, 504, 2091, 504, 2092, 504, 2093, 504, 2094, 504, 2095, 504, 2096, 504, 2097, 504, 2098, 504, 2099, 504, 2100, 504, 2101, 504, 2102, 504, 2103, 504, 2104, 504, 2105, 504, 2106, 504, 2107, 504, 2108, 504, 2109, 504, 2110, 504, 2111, 504, 2112, 504, 2113, 504, 2114, 504, 2115, 504, 2116, 504, 2117, 504, 2118, 504, 2119, 504, 2120, 504, 2121, 504, 2122, 504, 2123, 504, 2124, 504, 2125, 504, 2126, 504, 2127, 504, 2128, 504, 2129, 504, 2130, 504, 2131, 504, 2132, 504, 2133, 504, 2134, 504, 2135, 504, 2136, 504, 2137, 504, 2138, 504, 2139, 504, 2140, 504, 2141, 504, 2142, 504, 2143, 504, 2144, 504, 2145, 504, 2146, 504, 2147, 504, 2148, 504, 2149, 504, 2150, 504, 2151, 504, 2152, 504, 2153, 504, 2154, 504, 2155, 504, 2156, 504, 2157, 504, 2158, 504, 2159, 504, 2160, 504, 2161, 504, 2162, 504, 2163, 504, 2164, 504, 2165, 504, 2166, 504, 2167, 504, 2168, 504, 2169, 504, 2170, 504, 2171, 504, 2172, 504, 2173, 504, 2174, 504, 2175, 504, 2176, 504, 2177, 504, 2178, 504, 2179, 504, 2180, 504, 2181, 504, 2182, 504, 2183, 504, 2184, 504, 2185, 504, 2186, 504, 2187, 504, 2188, 504, 2189, 504, 2190, 504, 2191, 504, 2192, 504, 2193, 504, 2194, 504, 2195, 504, 2196, 504, 2197, 504, 2198, 504, 2199, 504, 2200, 504, 2201, 504, 2202, 504, 2203, 504, 2204, 504, 2205, 504, 2206, 504, 2207, 504, 2208, 504, 2209, 504, 2210, 504, 2211, 504, 2212, 504, 2213, 504, 2214, 504, 2215, 504, 2216, 504, 2217, 504, 2218, 504, 2219, 504, 2220, 504, 2221, 504, 2222, 504, 2223, 504, 2224, 504, 2225, 504, 2226, 504, 2227, 504, 2228, 504, 2229, 504, 2230, 504, 2231, 504, 2232, 504, 2233, 504, 2234, 504, 2235, 504, 2236, 504, 2237, 504, 2238, 504, 2239, 504, 2240, 504, 2241, 504, 2242, 504, 2243, 504, 2244, 504, 2245, 504, 2246, 504, 2247, 504, 2248, 504, 2249, 504, 2250, 504, 2251, 504, 2252, 504, 2253, 504, 2254, 504, 2255, 504, 2256, 504, 2257, 504, 2258, 504, 2259, 504, 2260, 504, 2261, 504, 2262, 504, 2263, 504, 2264, 504, 2265, 504, 2266, 504, 2267, 504, 2268, 504, 2269, 504, 2270, 504, 2271, 504, 2272, 504, 2273, 504, 2274, 504, 2275, 504, 2276, 504, 2277, 504, 2278, 504, 2279, 504, 2280, 504, 2281, 504, 2282, 504, 2283, 504, 2284, 504, 2285, 504, 2286, 504, 2287, 504, 2288, 504, 2289, 504, 2290, 504, 2291, 504, 2292, 504, 2293, 504, 2294, 504, 2295, 504, 2296, 504, 2297, 504, 2298, 504, 2299, 504, 2300, 504, 2301, 504, 2302, 504, 2303, 504, 2304, 504, 2305, 504, 2306, 504, 2307, 504, 2308, 504, 2309, 504, 2310, 504, 2311, 504, 2312, 504, 2313, 504, 2314, 504, 2315, 504, 2316, 504, 2317, 504, 2318, 504, 2319, 504, 2320, 504, 2321, 504, 2322, 504, 2323, 504, 2324, 504, 2325, 504, 2326, 504, 2327, 504, 2328, 504, 2329, 504, 2330, 504, 2331, 504, 2332, 504, 2333, 504, 2334, 504, 2335, 504, 2336, 504, 2337, 504, 2338, 504, 2339, 504, 2340, 504, 2341, 504, 2342, 504, 2343, 504, 2344, 504, 2345, 504, 2346, 504, 2347, 504, 2348, 504, 2349, 504, 2350, 504, 2351, 504, 2352, 504, 2353, 504, 2354, 504, 2355, 504, 2356, 504, 2357, 504, 2358, 504, 2359, 504, 2360, 504, 2361, 504, 2362, 504, 2363, 504, 2364, 504, 2365, 504, 2366, 504, 2367, 504, 2368, 504, 2369, 504, 2370, 504, 2371, 504, 2372, 504, 2373, 504, 2374, 504, 2375, 504, 2376, 504, 2377, 504, 2378, 504, 2379, 504, 2380, 504, 2381, 504, 2382, 504, 2383, 504, 2384, 504, 2385, 504, 2386, 504, 2387, 504, 2388, 504, 2389, 504, 2390, 504, 2391, 504, 2392, 504, 2393, 504, 2394, 504, 2395, 504, 2396, 504, 2397, 504, 2398, 504, 2399, 504, 2400, 504, 2401, 504, 2402, 504, 2403, 504, 2404, 504, 2405, 504, 2406, 504, 2407, 504, 2408, 504, 2409, 504, 2410, 504, 2411, 504, 2412, 504, 2413, 504, 2414, 504, 2415, 504, 2416, 504, 2417, 504, 2418, 504, 2419, 504, 2420, 504, 2421, 504, 2422, 504, 2423, 504, 2424, 504, 2425, 504, 2426, 504, 2427, 504, 2428, 504, 2429, 504, 2430, 504, 2431, 504, 2432, 504, 2433, 504, 2434, 504, 2435, 504, 2436, 504, 2437, 504, 2438, 504, 2439, 504, 2440, 504, 2441, 504, 2442, 504, 2443, 504, 2444, 504, 2445, 504, 2446, 504, 2447, 504, 2448, 504, 2449, 504, 2450, 504, 2451, 504, 2452, 504, 2453, 504, 2454, 504, 2455, 504, 2456, 504, 2457, 504, 2458, 504, 2459, 504, 2460, 504, 2461, 504, 2462, 504, 2463, 504, 2464, 504, 2465, 504, 2466, 504, 2467, 504, 2468, 504, 2469, 504, 2470, 504, 2471, 504, 2472, 504, 2473, 504, 2474, 504, 2475, 504, 2476, 504, 2477, 504, 2478, 504, 2479, 504, 2480, 504, 2481, 504, 2482, 504, 2483, 504, 2484, 504, 2485, 504, 2486, 504, 2487, 504, 2488, 504, 2489, 504, 2490, 504, 2491, 504, 2492, 504, 2493, 504, 2494, 504, 2495, 504, 2496, 504, 2497, 504, 2498, 504, 2499, 504, 2500, 504, 2501, 504, 2502, 504, 2503, 504, 2504, 504, 2505, 504, 2506, 504, 2507, 504, 2508, 504, 2509, 504, 2510, 504, 2511, 504, 2512, 504, 2513, 504, 2514, 504, 2515, 504, 2516, 504, 2517, 504, 2518, 504, 2519, 504, 2520, 504, 2521, 504, 2522, 504, 2523, 504, 2524, 504, 2525, 504, 2526, 504, 2527, 504, 2528, 504, 2529, 504, 2530, 504, 2531, 504, 2532, 504, 2533, 504, 2534, 504, 2535, 504, 2536, 504, 2537, 504, 2538, 504, 2539, 504, 2540, 504, 2541, 504, 2542, 504, 2543, 504, 2544, 504, 2545, 504, 2546, 504, 2547, 504, 2548, 504, 2549, 504, 2550, 504, 2551, 504, 2552, 504, 2553, 504, 2554, 504, 2555, 504, 2556, 504, 2557, 504, 2558, 504, 2559, 504, 2560, 504, 2561, 504, 2562, 504, 2563, 504, 2564, 504, 2565, 504, 2566, 504, 2567, 504, 2568, 504, 2569, 504, 2570, 504, 2571, 504, 2572, 504, 2573, 504, 2574, 504, 2575, 504, 2576, 504, 2577, 504, 2578, 504, 2579, 504, 2580, 504, 2581, 504, 2582, 504, 2583, 504, 2584, 504, 2585, 504, 2586, 504, 2587, 504, 2588, 504, 2589, 504, 2590, 504, 2591, 504, 2592, 504, 2593, 504, 2594, 504, 2595, 504, 2596, 504, 2597, 504, 2598, 504, 2599, 504, 2600, 504, 2601, 504, 2602, 504, 2603, 504, 2604, 504, 2605, 504, 2606, 504, 2607, 504, 2608, 504, 2609, 504, 2610, 504, 2611, 504, 2612, 504, 2613, 504, 2614, 504, 2615, 504, 2616, 504, 2617, 504, 2618, 504, 2619, 504, 2620, 504, 2621, 504, 2622, 504, 2623, 504, 2624, 504, 2625, 504, 2626, 504, 2627, 504, 2628, 504, 2629, 504, 2630, 504, 2631, 504, 2632, 504, 2633, 504, 2634, 504, 2635, 504, 2636, 504, 2637, 504, 2638, 504, 2639, 504, 2640, 504, 2641, 504, 2642, 504, 2643, 504, 2644, 504, 2645, 504, 2646, 504, 2647, 504, 2648, 504, 2649, 504, 2650, 504, 2651, 504, 2652, 504, 2653, 504, 2654, 504, 2655, 504, 2656, 504, 2657, 504, 2658, 504, 2659, 504, 2660, 504, 2661, 504, 2662, 504, 2663, 504, 2664, 504, 2665, 504, 2666, 504, 2667, 504, 2668, 504, 2669, 504, 2670, 504, 2671, 504, 2672, 504, 2673, 504, 2674, 504, 2675, 504, 2676, 504, 2677, 504, 2678, 504, 2679, 504, 2680, 504, 2681, 504, 2682, 504, 2683, 504, 2684, 504, 2685, 504, 2686, 504, 2687, 504, 2688, 504, 2689, 504, 2690, 504, 2691, 504, 2692, 504, 2693, 504, 2694, 504, 2695, 504, 2696, 504, 2697, 504, 2698, 504, 2699, 504, 2700, 504, 2701, 504, 2702, 504, 2703, 504, 2704, 504, 2705, 504, 2706, 504, 2707, 504, 2708, 504, 2709, 504, 2710, 504, 2711, 504, 2712, 504, 2713, 504, 2714, 504, 2715, 504, 2716, 504, 2717, 504, 2718, 504, 2719, 504, 2720, 504, 2721, 504, 2722, 504, 2723, 504, 2724, 504, 2725, 504, 2726, 504, 2727, 504, 2728, 504, 2729, 504, 2730, 504, 2731, 504, 2732, 504, 2733, 504, 2734, 504, 2735, 504, 2736, 504, 2737, 504, 2738, 504, 2739, 504, 2740, 504, 2741, 504, 2742, 504, 2743, 504, 2744, 504, 2745, 504, 2746, 504, 2747, 504, 2748, 504, 2749, 504, 2750, 504, 2751, 504, 2752, 504, 2753, 504, 2754, 504, 2755, 504, 2756, 504, 2757, 504, 2758, 504, 2759, 504, 2760, 504, 2761, 504, 2762, 504, 2763, 504, 2764, 504, 2765, 504, 2766, 504, 2767, 504, 2768, 504, 2769, 504, 2770, 504, 2771, 504, 2772, 504, 2773, 504, 2774, 504, 2775, 504, 2776, 504, 2777, 504, 2778, 504, 2779, 504, 2780, 504, 2781, 504, 2782, 504, 2783, 504, 2784, 504, 2785, 504, 2786, 504, 2787, 504, 2788, 504, 2789, 504, 2790, 504, 2791, 504, 2792, 504, 2793, 504, 2794, 504, 2795, 504, 2796, 504, 2797, 504, 2798, 504, 2799, 504, 2800, 504, 2801, 504, 2802, 504, 2803, 504, 2804, 504, 2805, 504, 2806, 504, 2807, 504, 2808, 504, 2809, 504, 2810, 504, 2811, 504, 2812, 504, 2813, 504, 2814, 504, 2815, 504, 2816, 504, 2817, 504, 2818, 504, 2819, 504, 2820, 504, 2821, 504, 2822, 504, 2823, 504, 2824, 504, 2825, 504, 2826, 504, 2827, 504, 2828, 504, 2829, 504, 2830, 504, 2831, 504, 2832, 504, 2833, 504, 2834, 504, 2835, 504, 2836, 504, 2837, 504, 2838, 504, 2839, 504, 2840, 504, 2841, 504, 2842, 504, 2843, 504, 2844, 504, 2845, 504, 2846, 504, 2847, 504, 2848, 504, 2849, 504, 2850, 504, 2851, 504, 2852, 504, 2853, 504, 2854, 504, 2855, 504, 2856, 504, 2857, 504, 2858, 504, 2859, 504, 2860, 504, 2861, 504, 2862, 504, 2863, 504, 2864, 504, 2865, 504, 2866, 504, 2867, 504, 2868, 504, 2869, 504, 2870, 504, 2871, 504, 2872, 504, 2873, 504, 2874, 504, 2875, 504, 2876, 504, 2877, 504, 2878, 504, 2879, 504, 2880, 504, 2881, 504, 2882, 504, 2883, 504, 2884, 504, 2885, 504, 2886, 504, 2887, 504, 2888,